

RESSOURCES

LES MISSIONS

ASSURÉES

- Veilles et prospectives sur les politiques publiques et les programmes de financement : européens, nationaux, régionaux...
- Ingénierie financière et ingénierie de projet
- Gestion des conventions. Coordination des projets européens portés par la Chambre d'agriculture
- Comptabilité et ressources humaines
- Gestion de la Maison de l'Agriculture

CONTACTS

SERVICE

**Marina BRIAL VILAREGUT**

Chef du service financier. Agent comptable
04 68 35 74 01
m.brial@pyrenees-orientales.chambagri.fr

**Sophie GABOLDE**

Ingénierie financière. Ingénierie de projet
04 68 35 74 02 / 06 08 60 94 90
s.gabolde@pyrenees-orientales.chambagri.fr

**Geraldine TREZIERES**

Accueil
04 68 35 74 00
accueil@pyrenees-orientales.chambagri.fr

**Marie-Carmen CIATTONI**

Assistante | Moyens généraux
04 68 35 87 83
amenagement@pyrenees-orientales.chambagri.fr

**Marie-France YUNGMANN**

Opérations comptables, financières et administratives | CRA
04 68 35 85 90
comptabilite@pyrenees-orientales.chambagri.fr

NOS ACCOMPAGNEMENTS

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

ACCOMPAGNEMENT

VERS LES CERTIFICATIONS

• PASS EXPERTISE BIO

La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales peut vous appuyer efficacement dans votre réflexion et vous aider à prendre une décision pour la réussite de votre projet de conversion à l'Agriculture Biologique. Analyser la faisabilité du projet de conversion sur un plan réglementaire, technique, commercial et organisationnel. Présenter les atouts et les contraintes de l'exploitation par une approche globale. Apporter des informations sur les réseaux d'accompagnements, les parcours de formation, les références techniques, la situation des marchés.

• CERTIFICATION HVE

Au travers d'un référent unique, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dispose de toute l'expertise pour évaluer le niveau de conformité de votre exploitation au 1er niveau de la certification HVE. Valider votre autodiagnostic HVE 1.

- Vérifier vos documents et justificatifs.
- Etablir d'un plan d'actions.
- Valider votre évaluation pour les niveaux HVE 2 et 3

PROGRAMME

ECOPHYTO ET FERMES DEPHY

La chambre d'agriculture participe activement au déploiement du plan ECOPHYTO sur le département et tout particulièrement pour 2 des 6 axes de ce plan : l'expérimentation et les groupes fermes

DEPHY EXPE : 4 dispositifs d'expérimentation de ce type ont été mis en place par la chambre d'agriculture au cours de ces dernières années. En viticulture à la station viti-vinicole de Tresserre avec le dispositif ECOVITI en fruits et légumes à la Sica CENTREX avec le dispositif ECOLEG pour le maraichage de plein champ (artichaut, salades...), le dispositif ECOPECHE pour la culture du pêcher et le dispositif CAPRED pour la culture de l'abricotier.

FERMES DEPHY : 4 réseaux fermes DEPHY ont été mis en place dans le département et animés par des ingénieurs réseaux de la chambre d'agriculture. Un réseau en viticulture sur le territoire des Aspres, un réseau en maraichage de plein champ en Salanque et 2 réseaux en arboriculture à l'échelle de la plaine du Roussillon, un réseau pour la culture du pêcher et un réseau pour la culture de l'abricotier.

FORMATION

CERTIPHYTO

Obligatoire pour tout utilisateur de produits phytosanitaires (2 catégories : décideur et applicateur).

Obtention du primo certificat après le suivi d'une formation de 2 jours et validation du test final.

Le Certiphyto est à renouveler tous les 10 ans pour les personnes l'ayant passé avant octobre 2016 et tous les 5 ans après octobre 2016.

Une fois votre attestation de formation reçue, vous pouvez faire votre demande de carte ou de renouvellement sur le site www.service-public.fr.

2 possibilités pour le renouveler :

1 > Vous vous êtes inscrits ou avez suivi une ou plusieurs formations « Ecophyto »* sur une durée totale de 14h, après le 01/01/2018 et au moins 4 mois avant la fin de validité de votre Certiphyto. Le VIVEA vous contactera pour passer un module à distance en ligne (2h). Une fois validé, vous pourrez alors télécharger votre attestation de formation.

2 > Avant la fin de validité de votre Certiphyto, vous passez 1 jour de formation en salle.

CONTACTS

PARTENAIRES

**CIVAM BIO 66**

15 Avenue de Grande Bretagne, 66000 Perpignan
04 68 35 34 12
www.bio66.com